

Le 17 mai 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 17 mai 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M. Claude Brochu  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**203-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

### **Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 3 mai 2010**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**204-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010.

### **Dépôt du certificat de la greffière – Règlement numéro 6-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd3 à même les zones Rb10 et Rc8**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 6-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd3 à même les zones Rb10 et Rc8, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

### **Adoption - Règlement numéro 6-2010**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la Ville par la Loi en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est applicable sur le territoire de la Ville de La Pocatière et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné à la séance ordinaire du 22 mars 2010;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 6-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à ce que la secrétaire de la séance en fasse la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**205-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 6-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd3 à même les zones Rb10 et Rc8, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Dépôt du certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 7-2010 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2010, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 7-2010 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2010, en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**Adoption - Règlement numéro 12-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux et de travaux de finition de rue et d'éclairage pour un développement résidentiel dans le secteur du Carré Bon Accueil**

ATTENDU que le promoteur 9212-3025 Québec inc. projette de réaliser un nouveau développement résidentiel dans le secteur du Carré Bon Accueil, devant desservir treize emplacements;

ATTENDU qu'une estimation des coûts de réalisation des travaux municipaux pour ce nouveau développement a été faite par Alain St-Pierre, ingénieur, en date du 27 avril 2010, document dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexe I);

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière est autorisé à conclure avec des promoteurs des ententes relatives à des travaux municipaux, en vertu du règlement numéro 2-2004, entré en vigueur le 10 mai 2004;

ATTENDU que la Ville a conclu avec le promoteur une entente pour travaux municipaux, dont les termes et conditions sont stipulés au document dont copie est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexe II);

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour ce projet;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 mai 2010;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 12-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à ce que la secrétaire de la séance en fasse la lecture;

**206-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 12-2010, décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux et de travaux de finition de rue pour un développement résidentiel dans le secteur du Carré Bon Accueil, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

### **Transferts budgétaires – Approbation**

**207-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les transferts budgétaires proposés dans le document dont copie demeure ci-annexée, et d'autoriser M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, à procéder aux inscriptions pertinentes aux livres de la Ville.

### **États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil deux états comparatifs, l'un comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 avril 2010, et ceux de la même période pour l'exercice précédent, et l'autre comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice courant à la date de préparation de l'état, soit au 30 avril 2010, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

### **Achat d'un chargeur sur roues avec équipements - Appel d'offres public – Modification du devis**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **Utilisation de la piscine du Cégep de La Pocatière – Saison estivale 2010**

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'utilisation publique de la piscine du Cégep, signée en 2003 pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT l'article 4.9 de cette entente, qui précise que les parties ont convenu d'évaluer, avant le 30 avril de chaque année, les modifications aux coûts variables et aux coûts fixes pour l'utilisation de la piscine, et de préciser le calendrier et l'horaire d'utilisation de cette infrastructure;

**208-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition du Cégep de La Pocatière, dans une lettre datée du 4 mai 2010, relativement aux modalités et conditions de l'entente d'utilisation de la piscine du Cégep à l'été 2010;

D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Programme de reconnaissance des villages-relais – Élaboration du dossier de candidature de la Ville – Projet d’entente**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Schéma de couverture de risques incendie – Plan de mise en œuvre – Approbation**

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en oeuvre accompagnant le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de schéma de couverture de risques incendie a été adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de Kamouraska et a été déposé au ministère de la sécurité publique en juin 2009;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la sécurité publique, suite à la lecture du projet de schéma de couverture de risques incendie, a proposé des changements à inclure à ce document;

CONSIDÉRANT que les changements proposés par le Ministère de la sécurité publique ont été inclus au projet de schéma;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma de couverture de risques incendie, comportant les modifications proposées par le Ministère de la sécurité publique, sera incessamment adopté par le conseil des maires de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en oeuvre a été transmis à chacun des conseillers au mois de mars 2010;

EN CONSÉQUENCE,

**209-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière approuve le plan de mise en œuvre de la Ville tel que joint au schéma de couverture de risques de la MRC de Kamouraska.

**Office municipal d’habitation de La Pocatière – Prévisions budgétaires 2010 révisées – Approbation**

**210-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telles que déposées, les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2010, prévoyant un déficit de 180 967 \$ et donc une contribution de la Ville de La Pocatière au montant de 18 097\$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics et privés**

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en vertu du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose, en grande partie, sur l'activité forestière;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que les impacts de cette crise compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

ATTENDU QUE la Ville est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des municipalités qui favorisent l'utilisation du bois;

ATTENDU QUE la Ville, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité/prix dans la réalisation de ses projets;

**211-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que la Ville de La Pocatière favorise l'utilisation du bois de charpente dans la construction de ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;

Que la Ville de La Pocatière, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois;

Que la Ville de La Pocatière encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;

Que la Ville de La Pocatière favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;

Que la Ville de La Pocatière fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;

Que la Ville de La Pocatière joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- l'Union des municipalités du Québec;

- le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale;
- la Coalition BOIS Québec.

**Demande aux gouvernements du Québec et du Canada – Instauration d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées**

CONSIDÉRANT que les municipalités ont reçu, depuis des décennies, de l'aide financière des gouvernements pour l'installation de réseaux d'égouts et d'usines de traitement des eaux usées, pour les secteurs densément bâtis;

CONSIDÉRANT que les municipalités reçoivent encore de l'aide financière gouvernementale pour assurer la mise aux normes de leurs réseaux d'égouts et des usines de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'une portion seulement des coûts de ces installations doit être assumée par les contribuables concernés et que le financement des emprunts reliés à la participation municipale est étalé sur de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que, dans les secteurs à l'extérieur des agglomérations, soit hors réseaux, les citoyens doivent supporter eux-mêmes l'ensemble des frais requis pour rendre conformes leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre d'installations septiques en milieu rural sont déshabitées et nécessitent des travaux de mise aux normes importants et urgents;

CONSIDÉRANT qu'en raison du coût élevé des travaux, certains citoyens retardent la mise aux normes de leurs installations;

CONSIDÉRANT que cette situation constitue un risque potentiel pour la qualité des eaux de la nappe phréatique et, par conséquent, pour la santé humaine;

**212-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière, à l'instar de la Ville de Saint-Pascal dans la résolution numéro 2010-04-139, adoptée par le conseil municipal de cette ville lors de la séance ordinaire du 6 avril 2010, demande au gouvernement du Québec la mise en place, dans les meilleurs délais possibles, de mesures d'aide financière pour permettre la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités;
- le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale;
- le représentant de la circonscription au Parlement du Canada;
- l'Union des municipalités du Québec; et
- la Ville de Saint-Pascal.

**Jardin floral de La Pocatière – Assistance financière**

**213-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le versement d'une subvention de 2 000 \$ à la Société d'Horticulture et d'Écologie Kamouraska – L'Islet, à titre de soutien financier pour la continuité de ses réalisations de développement du Jardin floral en 2010.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Demande d'accréditation – La Tortue Bleue**

CONSIDÉRANT que cet organisme répond aux conditions fixées pour l'admissibilité à cette reconnaissance, et tel que recommandé par M<sup>me</sup> Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation loisir, dans une fiche synthèse datée du 11 mai 2010;

214-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCRÉDITER le centre d'artistes La Tortue Bleue, en reconnaissance de son action et de ses réalisations en matière de culture dans et pour le milieu.

#### **Services récréatifs, culturels et communautaires – Programmation estivale 2010 – Approbation**

**215-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER les Services récréatifs, culturels et communautaires à conclure les ententes de services requises par la Programmation Été 2010, le tout tel que décrit à la fiche synthèse soumise par M<sup>me</sup> Josée Rivest, directrice des SRCC, en date du 11 mai 2010;

DE DÉCRÉTER une dépense correspondante au montant des ententes ainsi contractées;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Josée Rivest à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Fête nationale 2010 – Programmation et budget – Approbation**

**216-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale à conclure les contrats et ententes requis par la programmation de la Fête nationale 2010, le tout tel que décrit à la fiche synthèse soumise par M<sup>me</sup> Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation loisir, en date du 11 mai 2010;

DE DÉCRÉTER une dépense correspondante au montant desdits contrats et ententes;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, le contrat avec le fournisseur Illusions magiques, relatif au feu d'artifices;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Amélie St-Hilaire à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Fête de Sainte-Anne - Procession aux flambeaux -  
Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**217-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à l'occasion de la procession aux flambeaux qu'elle organise annuellement pour souligner la Fête de Sainte-Anne, le lundi 26 juillet prochain, à traverser la 1<sup>re</sup> Rue, une première fois pour se rendre de la cathédrale à la montagne du Collège, et une seconde fois pour revenir au point de départ, à charge de respecter toutes les procédures fixées par le ministère des Transports du Québec pour la fermeture temporaire des rues sous sa juridiction;

D'AUTORISER, à cette occasion, la sortie d'une escorte de deux pompiers et de deux véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**École Polyvalente La Pocatière – Journée d'athlétisme –  
Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**218-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'École Polyvalente de La Pocatière, à l'occasion de sa journée annuelle d'athlétisme, le 3 juin prochain, à circuler dans les rues de la Ville, sur un côté seulement de celles-ci, plus précisément sur le tracé suivant : 12<sup>e</sup> avenue boulevard Dallaire, rue Marie-Anne-Juchereau, rue Pierre-Ruette-d'Auteuil, et retour au point de départ par la 12<sup>e</sup> avenue boulevard Dallaire;

D'AUTORISER le Service des travaux publics de la Ville à installer et désinstaller les tréteaux nécessaires à la tenue de cette activité.

**Carrousel de la GRC –  
Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**219-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER quelques cavaliers du Carrousel de la GRC à circuler dans les rues de la Ville, le 5 juin prochain, pour se rendre du Centre équestre à la Résidence Hélène-Lavoie, en empruntant la 1<sup>re</sup> rue Poiré et la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud;



D'AUTORISER, à cette occasion, la sortie d'une escorte de quatre pompiers et de deux véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière –  
Démission d'un pompier**

**220-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, avec effet à compter de ce jour, la démission de M. Sébastien L'Arrivée Lavoie à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière.

**Association des Greffiers de Cours municipales du Québec -  
Journée de formation**

**221-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Louise Dussault, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, à participer à la journée de formation tenue par l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec, à Beloeil, le 11 juin prochain;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Dussault pour participer à cette journée de formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Camp de jour – Stage –  
Instructeur de tennis – Niveau 1**

**222-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Alexandre Lévesque, à suivre la formation Stage – Instructeur niveau I du programme Tennis plus, laquelle sera dispensée à Québec entre le 28 mai et le 6 juin 2010;

QUE les frais encourus par M. Lévesque pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Camp de jour – Formation des animateurs –  
Frais de déplacements**

**223-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les personnes suivantes soient autorisées à participer à la formation d'animateur dispensée par l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas Saint-Laurent, laquelle aura lieu au Bic les 12 et 14 juin prochain : M<sup>mes</sup> Ariane Ouellet, Maude Soucy, Valérie Caron, Kathy Chamberland, Joannie Rousseau-Simard, Cynthia Théberge ainsi que tout autre animateur suppléant pouvant, selon les Services récréatifs, culturels et communautaires, être appelé à remplacer un animateur ou une animatrice ci-devant identifiés;

QUE ces personnes soient rémunérées, pour le temps consacré à cette formation, au taux horaire de 10 \$;

QUE les déplacements de ces personnes soient assurés par la location d'un véhicule automobile;

QUE la coordonnatrice du Camp de jour à la saison estivale 2010, M<sup>me</sup> Isabelle Boutin, soit remboursée, pour les déplacements effectués dans le cadre de cette fonction de coordonnatrice, et sur présentation d'un rapport détaillé de ceux-ci, selon la politique de remboursement de frais de déplacement en vigueur pour le personnel de la Ville, avec un maximum de 200 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Fondation Rues principales - 23<sup>e</sup> Colloque annuel**

**224-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à assister au Colloque annuel de la Fondation Rues principales, à Québec, le 29 septembre 2010;

QUE les frais encourus par M. Desjardins pour participer à ce Colloque lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Proclamation – Semaine québécoise des personnes handicapées**

ATTENDU que la *Semaine québécoise des personnes handicapées* se déroulera à travers tout le Québec, du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2010, sous le thème *Vivre à part entière*;

ATTENDU que cette semaine vise à sensibiliser la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

PAR CONSÉQUENT, je, Sylvain Hudon, maire de la Ville de La Pocatière, proclame la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2010, la *Semaine des personnes handicapées* dans la Ville de La Pocatière, et invite tous les pocatois et pocatoises à contribuer, par leurs actions, à l'intégration des personnes handicapées dans notre milieu.

### **Proclamation – Semaine des municipalités**

ATTENDU QUE la 22<sup>e</sup> édition de la *Semaine de la municipalité* aura lieu cette année du 30 mai au 5 juin;

ATTENDU QUE la *Semaine de la municipalité* est un événement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent la communauté ainsi qu'à mieux faire connaître aux citoyens les nombreux services que les municipalités offrent en fonction de leurs ressources et des intérêts des citoyennes et citoyens de leur territoire;

ATTENDU QUE, cette année, la *Semaine de la municipalité* est axée vers le développement durable;

PAR CONSÉQUENT, je, Sylvain Hudon, maire de la Ville de La Pocatière, proclame la semaine du 30 mai au 5 juin 2010, la *Semaine de la municipalité* dans la Ville de La Pocatière, et invite tous les pocatois et pocatoises à adopter et promouvoir des habitudes écoresponsables favorables à notre milieu.

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question de la part des membres du conseil.

### **Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Horaire de l'animateur du Parc Desjardins intergénérationnel – A été ajusté aux besoins des visiteurs du parc
- ✓ Demande d'une contribuable de corriger la mention faite au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2010, à la suite de son intervention – L'origine de l'adoption du règlement numéro 15-2000 n'est pas le constat émis en 2002 à son endroit – Le règlement était en vigueur depuis 2001 – Les éléments à la base de l'adoption du règlement sont, d'après elle, le fait que beaucoup d'étudiants abandonnaient leurs animaux en fin de session d'étude, ainsi que les plaintes déposées par certains contribuables intolérants à la présence de chats sur leur propriété
- ✓ Pétition déposée devant le conseil, demandant la modification du règlement numéro 15-2000 concernant les animaux – Une réponse officielle sera adressée sous peu aux personnes qui ont déposé la pétition – Le conseil a pris en compte les arguments soumis et il est convaincu qu'il peut y avoir souplesse et bon jugement dans l'application du règlement mais il n'est pas convaincu que le règlement doit être

modifié – Toutefois, les élus rappellent que, sur réception d'une plainte formelle, les policiers et le contrôleur des animaux peuvent émettre un constat d'infraction

- ✓ Projet de développement résidentiel – A-t-on prévu l'ajout d'éclairage en bout de rue derrière Produits sanitaires Unique inc.
- ✓ Écocentre – On se questionne sur le fait que des frais sont exigés par l'employé de l'écocentre quand des contribuables vont déposer certaines matières – Aucun reçu n'est émis - Vérification sera faite auprès de la Co-éco et/ou de la MRC de Kamouraska – Ce site peut-il être utilisé seulement pour les particuliers ou si une entreprise peut aller y porter des matières?
- ✓ Compost – Ça avance bien – Plateforme de compostage et épandage sur des champs de saule – Récolte du saule qui peut être utilisé à diverses fins (granules, litière, compost, etc.)
- ✓ Amélioration de la 1<sup>re</sup> rue Poiré, près du Cégep – Travaux faits et payés par le Ministère des transports du Québec
- ✓ Don de fleurs vivaces au Jardin floral – Se rendre sur place pour rencontrer le responsable

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**225-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21 h.